

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	8 mars 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 mars 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 45

Séance du 15 mars 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi 15 mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (43) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESARTES, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (4) :

M. Yannick VILLAIN
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – CONVENTION ANAH OPAH-RU

HAB/2022/15

Conseil communautaire du
15 mars 2022

Objet : Demande de subvention – convention ANAH OPAH-RU (Agence Nationale de l'Habitat – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain)

VU la délibération HAB/2021/72 approuvant l'OPAH-RU du centre-ville de Joigny 2022-2026

VU la convention d'OPAH-RU signée le 17/02/2022

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter la subvention inscrite dans cette convention, au titre de la 1^{ère} année pour le suivi-animation de l'OPAH-RU,

CONSIDERANT le plan de financement établi comme suit :

Intitulé	Dépenses TTC	Recettes	Montant
Suivi animation 1 ^{ère} année OPAH-RU	139 263€	subv ANAH (part fixe et variable)	66 126 €
		participation Ville de Joigny	36 568,50 €
		autofinancement CCJ	36 568,50 €
TOTAL	139 263 €		139 263 €

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 2 mars 2022,

VU l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTE** le plan de financement, conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de ce complément d'étude et de son suivi.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions, conformément au plan de financement
- **DIT** que les participations respectives des deux collectivités (Ville de Joigny et Communauté de Communes du Jovinien) seront déterminées par convention entre les deux collectivités

Pour copie conforme,

Le Président,

Communauté de Communes
du Jovinien
Nicolas SORET